

10 AVR. 2020

Service :

**Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical
Séance du 2 mars 2020**

Date de la convocation : 24 février 2020

ETAIENT PRÉSENTS :

Membres Titulaires :

Marc CABANE, *Président* ;
Jean-Pierre MIMIAGUE, Arthur FINZI, *Vice-Présidents* ;

Jean-Pierre BARRERE, Odile DENIS, Jean-Michel DESSERE, Claude FERRATO, Annie HILD, Michèle LABAN-WINOGRAD, Lucien LARROZE, Gérard LOCARDEL, Jean-Louis PERES.

Membres suppléants :

Jean-Pierre BALESTAT (a suppléé Ginette CURBET), Jean-Léon CONDERANNE (a suppléé Jean MALABIRADE), Victor DUDRET (a suppléé André DUCHATEAU), Michel CAPERAN (a suppléé François BAYROU), Jean-Marc DENAX (a suppléé Christian LAINE).

ETAIT REPRÉSENTÉE :

Véronique LIPSOS-SALLENAVE (a donné pouvoir à Odile DENIS).

ETAIENT EXCUSÉS :

Didier LARRIEU, Arnaud MOULIE, Nicolas PATRIARCHE, Jackie PEDURTHE.

ETAIENT ABSENTS :

Michel BERNOS, Jean-Yves LALANNE, Francis PEES, Josy POUEYTO, Eric SAUBATTE, Monique SEMAVOINE, Alain TREPEU, Christophe VOISIN.

**N° 4 - PARTENARIAT AVEC
L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE & PYRÉNÉES**

Rapporteur : Monsieur MIMIAGUE

Mesdames, Messieurs,

Le Syndicat Mixte du Grand Pau adhère à l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) depuis 2009, date d'engagement des études relatives à l'élaboration du SCoT du Grand Pau, qui a été approuvé le 29 juin 2015 par les élus du Comité Syndical.

Le SMGP a souhaité que l'AUDAP l'accompagne dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, en lui confiant la production des indicateurs de suivi du SCoT, ainsi que la réalisation d'études approfondies ou d'outils facilitant la déclinaison opérationnelle des orientations du SCoT.

BILAN 2019

Comme prévu dans le cadre du programme de travail défini pour l'année 2019, le SMGP a sollicité l'appui de l'Agence d'Urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP) à hauteur **120 jours** de travail pour un montant de **50 400 €** (420 € / jour) sur les missions suivantes réajustées en cours d'année :

Indicateurs de suivi du projet (T0) : 40 jours

Dès l'approbation du SCoT, le SMGP s'est appuyé sur l'AUDAP pour réaliser la production des T0 des indicateurs de suivi et d'évaluation retenus. Pour l'année 2019, il s'agit de finaliser ce travail par la définition et la production des indicateurs relatifs à la mise en œuvre de l'inversion du regard (axe 1 du DOO) portant sur la dimension écologique et environnementale, ainsi que sur le volet agricole et paysager du projet de SCoT.

Energie, climat et qualité de l'air dans les politiques d'urbanisme : 20 jours

Un programme d'animation territoriale sur la prise en compte des enjeux Energie-Climat dans les politiques d'urbanisme a été réalisé sur deux ans. En 2019, l'AUDAP a formalisé un recueil des actions menées, sous format numérique, afin de communiquer sur les temps forts de cette démarche de sensibilisation.

En outre, l'AUDAP a accompagné le SMGP sur la mise en perspective de l'étude Adour 2050 pour le SCoT engagée par Institution Adour et l'agence de l'eau Adour garonne afin de mieux comprendre les évolutions liées au changement climatique sur la ressource en eau.

Les outils du réinvestissement urbain : 6 jours

Afin d'accompagner l'orientation du SCoT qui consiste à privilégier le réinvestissement urbain pour limiter l'étalement urbain, le SMGP a sollicité l'AUDAP pour identifier les outils et leviers d'action permettant de mettre en œuvre concrètement le réinvestissement urbain : un premier recensement des outils facilitant le réinvestissement urbain a été réalisé grâce à la mobilisation d'une expertise locale (EPFL, SEPA, SIAB, Département, EPCI...).

Evaluation du SCoT : 9 jours

La mission précédente n'ayant pu être menée à son terme, il a été envisagé de démarrer dès fin 2019 le cadrage de la mission d'évaluation qui sera conduite en 2020.

Au titre des missions mutualisées avec d'autres partenaires :

Villes et Campagnes numériques : 35 jours

Le SMGP a initié en 2019 une réflexion prospective sur les nouveaux enjeux d'aménagement qui se posent au regard des évolutions en matière de numérique qui modifient fortement les pratiques du territoire (emploi, santé, commerce, déplacements...). Le SMGP s'est appuyé sur l'AUDAP pour étudier l'impact que le numérique a sur la manière de penser l'aménagement du territoire à travers 3 thèmes : Habiter/consommer, Se déplacer, Travailler/se former. Un séminaire a été réalisé fin 2019.

Revitalisation / Dynamisation : Vers une lecture territoriale : 5 jours

Le SMGP a participé à cette réflexion qui a donné lieu à la mise en place d'un outil permettant de définir, à partir d'indicateurs ciblés, un Indice de Vitalité Relative des polarités.

Atlas des Paysages : 5 jours

Le Conseil Départemental 64 a engagé la révision de « l'Atlas des paysages des Pyrénées-Atlantique ». Le SMGP, dont le paysage est une entrée majeure dans le cadre de son projet de SCoT, porte un intérêt particulier à la mission intitulée « impulsions territoriales », qui vise à faire remonter les réflexions des territoires pour nourrir la démarche de l'atlas et à instaurer une « culture atlas » auprès des EPCI.

EVOLUTIONS 2019 et PERSPECTIVES 2020 :

Par délibération du 13 juin 2019, le Pays de Béarn a approuvé l'intégration des agents du Syndicat Mixte du Grand Pau pour constituer en partie ses équipes techniques. Ainsi, la mise en œuvre du SCoT du Grand Pau est désormais assurée par une partie des effectifs du Pays de Béarn pour le compte du Syndicat Mixte du Grand Pau, via une convention de mise à disposition des services et la rétrocession des frais et coûts inhérents à cette mission.

Afin d'optimiser la planification de ses missions, l'AUDAP s'est dotée d'un projet d'agence qui définit les grandes orientations du programme de l'agence pour les six années à venir et propose de nouvelles modalités d'organisation et de participation de ses membres. Conformément à ce « Contrat-projet 2020-2025 », les parties ont souhaité signer une convention-cadre triennale sur la période 2020-2022, tout en permettant d'adapter le contenu des missions et le montant de la contribution financière via un avenant annuel.

Dans ce contexte, qui a fortement évolué en 2019, il est proposé d'établir une convention triennale (2020-2022) unique tripartite entre le Pôle métropolitain Pays de Béarn, le Syndicat Mixte du Grand Pau et l'AUDAP.

Plus précisément, pour l'année 2020, le programme de travail de l'AUDAP s'organisera autour des 3 principales missions :

- 1- Elaboration d'un Plan de Mobilité Béarn (40 jours/ mission abondée par le Syndicat Mixte Pau Béarn Pyrénées Mobilités et la Région Nouvelle Aquitaine) ;
- 2- Analyse du fonctionnement territorial : quels défis en matière d'aménagement du territoire béarnais ? (40 jours) ;
- 3- Evaluation du SCoT du Grand Pau (103 jours/ uniquement financés par les trois intercommunalités concernées).

La convention-cadre d'objectifs triennale 2020-2022 détaillera les missions sur lesquelles l'AUDAP accompagnera le Pays de Béarn et le Syndicat Mixte du Grand Pau. Elle précisera également les missions pour l'année 2020, correspondant à une contribution financière du Pôle métropolitain Pays de Béarn à hauteur de **95 000 €**, soit **183 jours de travail**, auxquels s'ajoute une **adhésion forfaitaire de 5 000 €**.

Dans ce cadre, 50 000 € constituent la somme dédiée à la seule évaluation du SCoT du Grand Pau (103 jours).

Après avis du Bureau du 21 février 2020, il appartient au Comité Syndical de bien vouloir :

- 1- Approuver le principe d'une convention triennale unique tripartite avec le Pays de Béarn et l'AUDAP ;**
- 2 - Autoriser Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Grand Pau à signer les documents contractuels en conséquence ;**
- 3- Prévoir les crédits correspondants au BP 2020, chapitre 011, article 62878, dans le cadre de la rétrocession de frais qui sera réalisée en faveur du Pays de Béarn.**

Conclusions Adoptées
à l'unanimité

Suivent les Signatures
Pour Extrait Conforme,

Le Président,

Marc CABANE

